



Eric Pinon
Président de l'AFG

EDITO

Après le succès des précédentes éditions de ses Assises Européennes de la Gestion qui rassemblent chaque année acteurs de l'industrie et représentants des pouvoirs publics et de l'écosystème, l'AFG a décidé de consacrer cette troisième édition au rapprochement entre l'épargnant et l'entreprise, pour rendre les investisseurs acteurs de l'économie.

Le thème choisi l'an dernier, la « *Gestion d'actifs durable et responsable* », reste un point central, et la Place de Paris connaît un réel succès depuis la COP 21. Cette année nous avons retenu un autre point prioritaire, qui fait partie des objectifs de notre mandat avec Philippe Setbon, celui de « l'éducation de l'investisseur ».

Pourquoi prioritaire ? Nous sommes des financeurs des entreprises et de l'économie. C'est le constat qu'ont fait le gouvernement et les parlementaires avec la loi PACTE. Nous soutenons ce texte car il apporte des solutions en termes d'épargne longue, de diversification des portefeuilles et d'allongement de l'horizon de placement. Mais il doit aller de pair avec l'éducation de l'investisseur pour permettre à certains d'accéder

Assises Européennes de la Gestion *European Congress of Asset Management*

MERCREDI 10 OCTOBRE 2018

CCI Paris Ile-de-France, Paris

« Des épargnants avisés, acteurs de l'économie de demain »

à des placements qu'ils considèrent incertains, parfois insuffisamment liquides, et surtout pour permettre aux marchés et aux entreprises d'avoir des partenaires qui les accompagnent, sans trop s'attacher au court terme.

La loi PACTE fait couler beaucoup d'encre. L'AFG a largement participé et participe encore aux débats en mobilisant ses ressources. Mais notre action en faveur des métiers de la gestion financière pour compte de tiers ne se limite pas à ces débats.

Au cours de cette année, l'AFG a organisé de nombreux événements à l'attention de ses membres sur des sujets multiples : FROG, la méthodologie des contrôles de l'AMF, la gestion de la liquidité des produits collectifs, le Règlement Général de la Protection des Données, les *biotechs*,...

L'AFG a également publié de nombreux guides professionnels, pour ses membres comme pour leurs clients, et produit des statistiques, notamment sur l'épargne salariale, les fonds immobiliers, le capital-investissement, les fonds d'infrastructures, l'ISR, affirmant ainsi sa place, aux côtés des banques et des assurances, dans les réflexions du métier.

Elle a aussi collaboré avec les autorités de marché, l'administration et les acteurs de l'écosystème pour trouver des solutions sur des sujets techniques comme le report de l'exemption de PRIIPs pour les UCITS et des propositions d'amélioration du KID, l'ouverture des marchés à l'épargne longue, la mise en application des règles MIF, la défense du modèle français des fonds monétaires, la création des organismes de financement spécialisés et l'anticipation depuis juin 2017 des conséquences fiscales, techniques et opérationnelles du BREXIT.

En matière d'éducation, notre filiale AFG Formation a développé son activité, centrée sur l'univers de la gestion d'actifs, pour une meilleure connaissance de notre métier et de ses règles.

La première table ronde est consacrée à l'importance de l'éducation financière. La seconde traitera du rapprochement de l'épargne et de l'économie productive.

Un grand merci à Mme la Ministre Delphine Gény-Stephann qui clôturera nos travaux et qui confirme par sa présence que le gouvernement cherche - par les réformes qu'il met en place - à permettre à tous de participer à la réussite de notre économie, et surtout à la vie et à la croissance de nos entreprises.



IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Joseph Pinto, membre du Comité Stratégique de l'AFG, animait cette table ronde, entouré de Charles-Henri d'Auvinny, Président de la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2iC), Béatrice Belorgey, présidente du Club Gestion privée de l'AFG, Fabio Galli, Directeur General d'Assogestioni, Benoist Lombard, Président de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) et Robert Ophèle, Président de l'AMF.

L'éducation financière est un sujet clé tant au niveau européen qu'au niveau international, ainsi qu'en témoignent les récents travaux menés par IOSCO et par l'EFAMA, tout comme les différentes études conduites en France, a souligné Joseph Pinto.

En Italie, où le niveau d'épargne des ménages est encore élevé (12%) mais les connaissances en matière financière restent très faibles, le Gouvernement a instauré en 2016 un Comité *ad-hoc* a indiqué Fabio Galli. Ses premiers travaux l'ont conduit à identifier comme cible prioritaire les actifs, notamment lorsqu'ils se trouvent à une étape clé de leur vie, avec comme objectif principal de leur apporter une information claire afin de développer leurs capacités de décision. Les épargnants doivent prendre conscience que la durée et la diversification sont des conditions essentielles pour une allocation d'épargne en phase avec leurs besoins. C'est pourquoi la formation doit également s'adresser aux distributeurs.

Les conseillers en gestion de patrimoine constatent les mêmes carences chez la plupart de leurs clients, souligne Benoist Lombard. Un travail de pédagogie est donc nécessaire, qui se déploie dans la

durée et s'adresse également aux plus jeunes.

Charles-Henri d'Auvinny a rappelé que le système de retraite par répartition a contribué fortement au désintérêt des épargnants pour les sujets financiers, contrairement à d'autres pays où les salariés sont incités à épargner pour financer leur retraite. Il juge également important de dispenser une éducation financière dès le plus jeune âge. D'où l'idée d'un « PEA Jeunes ».

Robert Ophèle a confirmé la nécessité de se préparer tôt et d'agir dans la durée. C'est l'objectif de la Stratégie nationale d'éducation financière. Les acteurs doivent adapter leurs discours et leurs outils pédagogiques aux publics visés, selon leurs capacités d'épargne. L'entreprise – via l'épargne salariale – constitue un lieu privilégié d'éducation financière.

Le déficit de culture financière introduit un biais dans l'allocation de l'épargne. Il génère une aversion au risque qui pénalise les épargnants, note Béatrice Belorgey, L'environnement offre aujourd'hui des opportunités : des taux bas, la réforme des retraites, une volonté de changement de la part du Gouvernement, et une progression du digital qui permet de personnaliser le parcours de l'épargnant en lui proposant des informations plus adaptées. La finance comportementale offre également de nouvelles opportunités de dialogue en aidant l'investisseur à identifier ses propres biais.

Tous s'accordent sur la nécessité de proposer des produits simples, packagés, s'adressant à un large public, et de segmenter les offres selon les profils de leurs clients.

Robert Ophèle, Président de l'AMF



L'éducation économique et financière est une ambition nécessaire. Pour autant, certaines études laissent à penser que les programmes d'éducation financière n'ont que des effets négligeables sur les comportements financiers, d'autres sont plus optimistes.

En mai 2018, le *think tank* Bruegel a formulé sept recommandations qui sont inspirantes pour la stratégie nationale sur l'éducation financière conduite par la Banque de France, et à laquelle l'AMF contribue très significativement :

- **Start as early as possible.** Intégrer l'enseignement financier à l'école, au minimum dès le collège, avec des enseignants spécifiquement formés.
- **Move away from one-size-fits-all programmes.** L'enseignement doit être adapté aux populations ciblées.
- **Financial education is a life-long learning process.** Intégrer les enseignements à des moments clés de la vie (achat de la résidence principale, départ en retraite, héritage).
- **Provide tools to better evaluate financial literacy.** Les modalités de l'évaluation des politiques doivent être prévues dès leur lancement.
- **A need for behavioral research.** L'évaluation doit intégrer une recherche sur les comportements et leur évolution.
- **Increase private sector involvement.** Le conseiller financier de proximité, banquier ou conseiller en gestion de patrimoine, joue un rôle fondamental, pour peu qu'il sache gérer ses conflits d'intérêts et assurer un consentement éclairé de ses clients.
- **More is not necessarily better.** L'information et les produits doivent être simples et peu nombreux.

Au-delà des choix financiers, les épargnants sont sensibles à l'utilité de la finance : financer l'innovation du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire financer les entreprises qui les portent, et financer une économie durable, avec au premier plan la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Ne pas tromper la confiance des épargnants sur ces sujets est une responsabilité partagée des régulateurs et des gestionnaires d'actifs.

Retrouvez l'intégralité du discours de Robert Ophèle sur le site de l'AMF.



Didier Kling,
Président
de la CCI Paris
Ile-de-France

Didier Kling s'est félicité du chemin parcouru depuis un an : l'environnement des métiers financiers a changé. Des réformes positives sont intervenues dans le domaine du droit du travail, de la formation professionnelle, de l'apprentissage. Le projet de loi PACTE devrait conduire à de nouvelles dispositions favorables au développement économique. La Place de Paris dispose de compétences reconnues, d'une régulation efficace et d'un écosystème très complet, réunissant tous les atouts pour accueillir les acteurs étrangers du monde de la finance, mais aussi de la banque, de l'assurance voire de l'industrie.

Si l'on souhaite développer des produits financiers, il faut qu'ils soient compréhensibles par les investisseurs, et en particulier par le grand public. Le taux d'épargne est très élevé sur notre territoire, mais il reste un peu frileux dans l'orientation de ses emplois.

Il nous appartient de développer non seulement la connaissance de ces produits, mais de permettre aux chefs d'entreprise et au grand public de développer le goût du risque : un risque limité, un risque conscient et organisé. C'est ainsi que nous pourrions participer davantage encore au développement économique de notre pays.



Marnix Arickx
Président de
BEAMA - Belgian Asset
Managers Association

« Le défi de notre industrie aujourd'hui est d'amener les épargnants à un niveau d'éducation financière leur permettant de répondre aux exigences de la directive MIF. »



Dr José Veiga Sarmiento
Président
de l'APFIPP - Associação
Portuguesa de Fundo de
Investimento, Pensões e
Patrimónios

« Il est nécessaire d'orienter une partie des investissements vers une économie plus proche des citoyens. »



L'ÉPARGNE ET L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Christophe Bavière, membre du Comité Stratégique de l'AFG, coordonnait ce débat, entouré de Dominique Gaillard, Président de France Invest, Augustin de Romanet, Président de Paris Europlace, Matthias Seewald, membre du Comité Exécutif d'Allianz France, en charge des Investissements et Muriel de Szilbereky, Déléguée Générale de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

L'épargne est relativement abondante aujourd'hui, en France comme dans le monde. Une épargne à la recherche de sens, de diversification et de rendement, tandis que l'économie productive est à la recherche de capitaux. L'offre française de gestion d'actifs a la capacité de lui fournir les outils nécessaires, affirme Christophe Bavière.

Depuis 2016, l'environnement réglementaire et fiscal a évolué favorablement. Des mesures favorisant l'investissement ont été intégrées au projet de loi de finances pour 2019 et au projet de loi PACTE, note Muriel de Szilbereky. Il subsiste toutefois des freins – le manque d'analyse financière, les difficultés d'accès au capital – qui pénalisent les petites sociétés.

Augustin de Romanet a souligné la nécessité de renforcer l'attractivité des actions et de faire émerger un NASDAQ européen. Il est indispensable de retrouver une recherche sur les

valeurs moyennes et de retrouver de la liquidité, en France comme en Europe. Il faut drainer l'épargne de nos concitoyens vers les entreprises. La France doit être un pays non seulement de *start-up*, mais de *scale-up*. Pour ce faire, il est nécessaire de développer davantage l'actionnariat salarié dans les entreprises, et d'accentuer les efforts de pédagogie auprès des épargnants.

Dominique Gaillard a confirmé l'existence d'un environnement plus favorable au *private equity* depuis environ 5 ans, en France et en Europe. Les levées de capitaux effectuées en 2017 – 25 Mds€ – restent toutefois très modestes. Les investisseurs ne doivent pas être orientés vers le capital investissement de manière ponctuelle mais dans la durée. Ceci implique une formation des distributeurs aux spécificités du capital investissement, afin de mieux sensibiliser leurs clients à ces caractéristiques.

Matthias Seewald a relevé à son tour les opportunités spécifiques offertes par le marché français. Pour les sociétés d'assurance, si les contraintes imposées par la directive Solvency II sont aujourd'hui bien intégrées, celles-ci doivent désormais anticiper l'arrivée des nouvelles réglementations comptables IFRS 9 et IFRS 17. Les épargnants doivent être encouragés à diversifier leurs placements et à investir régulièrement, en fonction des étapes de leur existence.

David Wright, Président d'Eurofi

L'internationalisation de la finance nécessite des institutions internationales fortes, disposant des pouvoirs indispensables pour régler les différends et mettre en œuvre les textes communs. C'est le modèle des institutions européennes.

L'Europe doit progresser sur l'Union bancaire, l'Union des Marchés de Capitaux, alors qu'aucune avancée significative n'a été obtenue depuis cinq ans. Elle doit prendre des décisions audacieuses et accélérer le processus de transformation.

Le Brexit a occupé une place excessive au sein des institutions européennes ces derniers mois. Dans ce contexte difficile, des opportunités s'offrent à l'industrie de la gestion financière européenne :

- Le PEPP - *Pan-European Personal Pension Product*, constitue une opportunité pour les gérants d'actifs. L'émergence d'un produit européen, transférable et flexible suivant le modèle des OPCVM européens, est devenue indispensable. Les gérants français, à la technicité reconnue, devraient jouer un rôle leader dans le développement de ce produit.

- La France dispose de sociétés de gestion reconnues pour leur compétence et leur maîtrise des techniques financières de pointe. Il lui faut poursuivre ce mouvement en déclinant son savoir-faire sur tous les segments du marché : *private equity*, *venture capital*, sociétés cotées, infrastructures, commerce digital,... et créer ainsi une dynamique favorable à la croissance économique en France et en Europe.

- La France est également leader dans le domaine de l'ESG. La mise en œuvre des critères ESG dans les entreprises européennes constitue aujourd'hui un avantage compétitif certain.

Pour jouer pleinement son rôle moteur dans la croissance européenne, la gestion d'actifs française doit relever huit défis :

- La transparence et la confiance des consommateurs, condition indispensable à tout développement ;
- Connecter les différents marchés afin de disposer de marchés liquides et dynamiques ;
- Eviter une trop grande concentration de l'offre ; offrir des gammes de fonds



correspondant aux différents segments du marché ;

- Garantir la stabilité financière, notamment par l'instauration des *gates* ;
- Développer le marché intérieur européen ;
- Promouvoir l'éducation financière, qui favorise un meilleur équilibre dans les relations entre producteurs et consommateurs ;
- Maîtriser les conséquences du Brexit afin de préserver le modèle OPCVM ;
- Maîtriser le développement de la digitalisation, l'irruption de l'intelligence artificielle, de la *blockchain* et des *robo-advisors* ; il faut également protéger le consommateur par une politique commune efficace contre la cybercriminalité.



Delphine Geny-Stephann, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances

Nos entreprises ont besoin de fonds propres pour grandir, exporter, innover, se moderniser et pour former. C'est une formidable occasion pour faire participer les Français à la nouvelle prospérité économique de notre pays.

La loi PACTE est fondée sur ce « gagnant-gagnant » : une épargne mieux investie, dans des actifs à rendement plus dynamique à long terme, et qui ainsi finance mieux la croissance de nos entreprises.

Une information de qualité des épargnants est essentielle pour maintenir la confiance et la performance de notre offre de produits financiers. Le conseil et l'aide à la décision sont également primordiaux.

La loi PACTE prévoit la mise à disposition d'outils d'aide à la décision des salariés dans le choix des meilleurs produits d'épargne salariale. La formation des épargnants et de leurs représentants doit permettre une meilleure appropriation des enjeux financiers. Elle repose aussi sur une formation adéquate des réseaux de distribution.

Nous croyons en un modèle de croissance durable et solidaire : c'est une condition

vitale pour la pérennité de notre modèle économique et social. Le secteur financier doit être au cœur de cette transformation de nos comportements économiques. La gestion d'actifs est évidemment clé pour identifier les entreprises vertueuses et apporter la liquidité favorable au développement de ces bonnes pratiques.

Simplifier l'accès des épargnants à des produits contribuant au bon financement de notre économie est une priorité nationale. Avec votre excellence reconnue et nos efforts gouvernementaux, nous devons permettre à nos 60 millions d'épargnants potentiels de devenir 60 millions d'investisseurs potentiels.

Retrouvez l'intégralité des débats et interventions sur notre site internet :

<https://www.afg.asso.fr/evenement/assises-europeennes-de-la-gestion-10-octobre-2018/>

